



BIENTÔT à ÉVEUX



N° 108 - MAI 2021

Le mot du maire

Comme la nature autour de nous, nous déployons nos ailes pour sortir de chez nous et réaliser nos nouveaux projets. Les restrictions s'allègent de semaine en semaine. Bien que la prudence reste de mise avec la situation sanitaire, il est plus facile de se rencontrer à nouveau en famille ou entre amis.

En parlant de projet, je souhaite vous rappeler que toute intervention, modifiant l'aspect visible de votre terrain ou du bâti existant, nécessite la plupart du temps une demande d'urbanisme (clôture, cabane, ouverture de toit, changement de volets, ...). J'ai le sentiment que les nombreux confinements ont fait éclore des idées de mieux vivre chez soi, et c'est tout à fait compréhensible. Pour autant, vous conviendrez qu'il est préférable de s'assurer que votre modification est possible avant d'engager le moindre frais. C'est pourquoi, mon secrétariat et mon adjoint à l'urbanisme, en lien avec nos services instructeurs, sont à votre écoute pour toute demande. Nous nous appuyons sur notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). J'ai le devoir de le faire respecter dans un souci de traitement équitable de chacun. Cela me tient particulièrement à cœur.

Comme vous le savez, des élections sont programmées les 20 et 27 juin prochains. Les premières permettront de désigner les 2 représentants de notre canton pour le conseil départemental, composé de 26 élus. Les secondes auront pour objet le choix des représentants au conseil régional. C'est un scrutin de liste afin de répartir les 204 sièges régionaux.

Nous avons prévu une organisation optimale afin de respecter au mieux les gestes barrières. Vous pouvez donc venir assurer votre devoir citoyen en toute sérénité. Je vous demande de venir couvert d'un masque et muni d'un stylo. Une pièce d'identité avec photographie est obligatoire pour pouvoir voter. Vous pouvez également venir avec votre carte d'électeur mais celle-ci ne suffit pas. Nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique, profitons-en !

Avec les jours qui s'allongent et les températures estivales, nous allons pouvoir profiter de nos jardins et passer d'agréables soirées. Merci de veiller à entretenir de bonnes relations avec votre voisinage.

Prenez bien soin de vous et de tout ce qui vous entoure, bel été et rendez-vous à la rentrée !

Bertrand GONIN

INFORMATIONS MUNICIPALES

Commission Scolaire Enfance Jeunesse

Geneviève RIBAILLIER

ÉCOLE

Les inscriptions à l'école L'Eau Vive se sont déroulées le vendredi 30 avril à 17h, à la mairie d'Éveux.

Mme Baudrand, directrice assurait les admissions.

12 nouveaux inscrits en Petite section

1 nouvel inscrit en cours de scolarité

63 élèves poursuivant leur scolarité, des effectifs qui peuvent encore évoluer.

Pour les nouveaux, familles et enfants pourront rencontrer l'enseignante et faire connaissance avec les lieux.

Questions matérielles, notre nouvel agent technique répond aux demandes : maintenance nécessaire, peinture des jeux au sol à renouveler dans la cour, etc ...

Les précautions sanitaires mises en place ont retenu l'attention de toute l'équipe, tant à l'école qu'au restaurant scolaire.

Dans des locaux équipés depuis 2 mois de purificateurs d'air, la vigilance ne baisse pas, distances, désinfection, aération ...

Cette année scolaire s'achèvera le 6 juillet au soir pour les vacances d'été.

CHANTIERS JEUNES

Inscriptions pour les chantiers jeunes ÉTÉ 2021

Vous avez entre 13 et 24 ans, **les chantiers jeunes** organisés par la CCPA vous proposent des activités constructives, vos projets pour la commune, les projets de la commune ...

De bons moments à partager avec d'autres, encadrés par des professionnels.

Renseignements : CCPA du Pays de L'Arbresle 117 rue Pierre Sépard 69210 L'ARBRESLE

Tél : 04 74 01 52 16 Mr Eddy MARTINEZ

ou mairie d'Éveux

Commission Urbanisme

Pierre MELLINGER

Suite à l'article sur l'urbanisme qui a paru dans le bulletin municipal 2020/2021, il nous semble important de préciser certains points règlementaires concernant la réalisation de travaux dans sa propriété.

En effet, trop souvent nous constatons que des travaux sont entrepris sur le bâti et le non bâti sans qu'aucun document d'urbanisme, permis de construire (PC) ou déclaration préalable (DP), n'ait été déposé en mairie.

Cette obligation règlementaire a pour but de permettre à votre mairie (aidée en cela par un service instructeur) de vérifier que les travaux que vous allez entreprendre (vous-même ou via une entreprise) ne se feront pas en contradiction avec les règles inscrites dans le plan local d'urbanisme (PLU) communal ainsi que celles figurant dans le code de l'urbanisme.

Il est important que ce PC ou cette DP (selon le type et/ou l'importance des travaux) aient été **déposés avant tout démarrage du chantier** au risque de devoir démolir/démonter ensuite une installation qui aurait été jugée non conforme à ces règles.

Le secrétariat et l'adjoint à l'urbanisme sont prêts à vous aider dans cette démarche et, pour ce faire, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous dès que vous aurez terminé d'étudier votre projet.

En effet, un délai d'instruction de quelques semaines peut être nécessaire selon la complexité du dossier.

En vous remerciant par avance de bien respecter cette démarche.

Commission Bâtiments

Julien LIOTARD

À leur initiative, les infirmières se retirent de leur cabinet pour laisser place à une Épicerie multiservices.

Ce sont les gérants de Resto'pizz (messieurs Chapuis et Chaigneau) qui l'ouvriront à la rentrée scolaire prochaine.

Nous sommes ravis d'avoir un nouveau commerce de proximité sur notre territoire et nous leur souhaitons pleines réussites.

Plus de renseignements dans notre prochain « Bientôt à ÉVEUX ».

Commission Information

Régine PASQUIER

Élections Régionales et Départementales

Elles se dérouleront les 20 et 27 juin de 8h à 18h salle Le Corbusier.

Les personnes souhaitant voter par procuration ont la possibilité de faire les démarches en ligne via « **Maprocuration** » : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>



Plan « CANICULE 2021 »

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) doit identifier - à partir d'un **registre confidentiel de recensement** - toute personne, quel que soit son âge, fragile et/ou isolée, dans le but de lui venir en aide lorsque la Préfecture active le Plan « Canicule ».

Les membres du CCAS contacteront régulièrement ces personnes par téléphone pour s'assurer de leur état de santé, et si besoin est, elles seront orientées pour quelques heures vers une salle climatisée à la mairie.

Si vous êtes concerné (s), n'attendez pas.

Inscrivez-vous dès maintenant à la mairie, tél 04 74 01 00 36

BRUIT : par arrêté municipal du 13/09/2013, les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteurs sont autorisés

du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces horaires pour le bien-être de tous.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : **cette activité est interdite** (article 84 du règlement sanitaire départemental / arrêté municipal du 10 septembre 2014). Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever jusqu'à 450€. Les agents de police municipale pourront verbaliser si besoin est.



2 déchèteries sont à votre disposition : Fleurieux-Sur-L'Arbresle et Courzieu.

Les horaires d'ouverture sont indiqués sur le calendrier de collecte 2021 que vous avez eu avec le bulletin municipal distribué en janvier dernier.

Si vous n'en disposez plus, il est disponible à la mairie.

PANNEAUPOCKET

Toute l'actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité !

Depuis mi-avril, la mairie adhère à l'application PanneauPocket. Pour vous en informer, le flyer ci-contre a déjà été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Entièrement gratuit pour vous, PanneauPocket vous permet de recevoir en temps réel toutes les informations et alertes données par la mairie.

Simple d'utilisation, n'hésitez pas à la télécharger sur smartphone, tablette ou ordinateur : PLAY STORE, APP STORE, APPGALLERY

Rechercher votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori.

Le CRTE, UN CONTRAT AU SERVICE DU TERRITOIRE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Figurera au CRTE l'ambition du territoire à travers le projet de territoire, les quatre orientations stratégiques, que sont la cohésion, l'écologie, la compétitivité et l'inter-territorialité. Également un plan d'action qui présentera les projets sous forme de fiches. L'application de ce contrat n'est possible qu'avec la collaboration principalement des communes mais également de tous les acteurs du territoire : associations, entreprises... Chaque action fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Suite à la signature du CRTE, le projet de territoire sera retravaillé par les élus et le territoire en ajoutant notamment une dimension écologique à l'ensemble des politiques menées par la CCPA.

PLUS D'INFORMATIONS : CCPA 04 74 01 68 90 / www.paysdelarbresle.fr

MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Longtemps le Domaine de La Rochassière fut le seul producteur présent sur le marché du samedi matin (légumes, fruits et œufs). Depuis le 20 février 2021, d'autres producteurs ont rejoint Marlène et Christian :

poulets fermiers cuits et crus (Bibost), spiruline (Aveize), bière Prisca (L'Arbresle).

Le 5 juin, le GAEC de Grandval (St Julien sur Bibost), viendra agrandir notre marché avec ses fromages de chèvre et de vache.

Venez nombreux encourager ces producteurs locaux le samedi matin de 9h à 12h place du Marronnier



Commission Voirie-Lieux Publics et Espaces Verts

Christian BILLAUD

ESPACES VERTS

Depuis fin avril, Maxime, notre nouvel employé municipal a remplacé l'entreprise Jacquard pour l'entretien des espaces verts.

Pour cela, il sera secondé par de jolies brebis noires. Ne soyez donc pas étonnés de les voir brouter certaines de nos parcelles communales.

La municipalité teste l'éco-pâturage !!



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Comme dit dans le précédent Bientôt à Éveux, les chenilles processionnaires sont de retour sur les arbres.

Dangereuses pour l'homme et l'animal, si vous en avez dans vos propriétés, il vous est fortement conseillé de les éradiquer le plus rapidement possible.



FERMETURE DE LA MAIRIE

***La mairie sera fermée au public du samedi 10 juillet 11h au lundi 19 juillet 8h30
et
du samedi 7 août 11h au lundi 16 août 8h30***



Bel été à vous



***PROCHAIN BIENTÔT À ÉVEUX VERS LE
15 SEPTEMBRE***